

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	10/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/09/2026

OBJET :**Commission paritaire départementale de l'Energie 04 - Désignation de représentants****Étaient présents :**

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Loïc BOIVIN , M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , Mme Claudie JOUBERT

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Blandine ALLAMANNO, M. Gérald CHENAVIER procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sandrine COMBE procuration à M. Loïc BOIVIN, Mme Delphine ROLLAND procuration à Mme Catherine ASSO, M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Pierre PHILIP procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Nina AMAR CAL

Absent(s) :

M. Bernard LONG, M. Gabrielle RABOUIN, M. Fernand BARD, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Murielle AMIEL, M. Fabien Malfatto

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création, par les syndicats d'énergie, d'une Commission consultative chargée de coordonner les actions dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Cette instance est destinée à être un lieu de dialogue entre les Autorités Organisatrices de la Distribution publique d'Electricité (AODE) et l'ensemble des Etablissements publics à fiscalité propre (EPCI) présents en tout ou partie sur le périmètre syndical. Elle est ainsi composée, à parts égales, de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, chacun de ces établissements disposant au moins d'un représentant.

La commission est composée de 24 membres titulaires et 24 membres suppléants :

- 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants : un titulaire et un suppléant pour chacune des communautés de communes ou agglomérations concernées (8 EPCI ayant leur siège dans le département des Alpes de Haute-Provence et 4 ayant leur siège dans un département limitrophe mais incluant des communes membres du SDE),
- 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants pour le Syndicat d'énergie.

Il appartient aux communautés de communes et communautés d'agglomération de désigner leur représentant titulaire (1 par communauté) et leur représentant suppléant (1 par communauté).

Décision :

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 créant la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance ;

A la suite du renouvellement intégral des conseils municipaux lors des élections des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la demande de la Commission Consultative paritaire de l'Energie 04 en date du 26 juin 2026 ;

Il est proposé :

- Article unique : de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.

M. le Président propose les candidatures de :

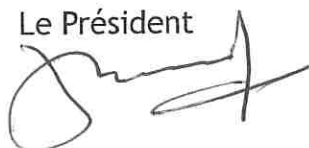
- Mme Blandine ALLAMANNO - Titulaire
- M. Frédéric LOUCHE - Suppléant

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 53

Les représentants de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance à la Commission paritaire départementale de l'Energie 04 sont : Mme Blandine ALLAMANNO, membre titulaire et M. Frédéric LOUCHE, membre suppléant.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Serge AYACHE

Transmis en Préfecture le : 25 SEPT 2026

Affiché ou publié le :

25 SEPT 2026